

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	En exercice: 29
		Présents : 29
		Votants : 29

**Séance du 26 septembre 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Demande de déclaration d'utilité publique de la zone d'activités de Béon

OBJET : Demande de déclaration d'utilité publique de la zone d'activités de Béon

L'élaboration et l'entrée en vigueur d'un Plan Local d'Urbanisme était un préalable à toute opération en vue de l'aménagement d'une zone d'activités sur le territoire de Béon.

La commune arrive à présent au terme de la procédure d'élaboration de son PLU. L'enquête publique a débuté le 12 septembre et prendra fin le 14 octobre. Le commissaire enquêteur rendra ses conclusions au plus tard le 14 novembre. Le Conseil Municipal de Béon, au vu de ce rapport, approuvera son plan qui deviendra exécutoire un mois après sa transmission au Préfet.

Dès lors, la Communauté de Communes du Jovinien pourra solliciter, auprès du Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique de la zone d'activités.

Une telle déclaration est un préalable indispensable à d'éventuelles acquisitions immobilières contraintes.

Elle doit être précédée d'une enquête publique, ordonnée par le Préfet à la demande de la CCJ.

Afin qu'un arrêté de cessibilité puisse être pris, et que le juge de l'expropriation puisse ultérieurement être saisi, le Préfet doit ordonner en outre une enquête parcellaire.

Considérant l'impératif de redynamisation économique, consécutif au départ du groupe géographique, traduit par l'objectif de création de 410 emplois, inscrit au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) du 11 février 2011,

Considérant la nécessité d'accueillir des activités nouvelles sur le territoire, afin d'atteindre cet objectif,

Considérant la saturation de la zone d'activités de la Petite Ile, dont l'extension est interdite par l'aléa au risque d'inondation des terrains limitrophes,

Considérant l'inscription de l'aménagement d'une zone d'activités à Béon au CRSD, approuvé par les Conseils Communautaires du 30 septembre et du 10 décembre 2010,

Considérant la nécessité d'acquérir la totalité des parcelles concernées par la zone, et celle de disposer d'un recours à la voie contraignante, dans l'hypothèse d'un échec partiel des négociations amiables menées par la SAFER,

Vu les articles L 11-1 et L 11-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et une abstention (M.LEAU),

SOLLICITE la Déclaration d'Utilité Publique de la future zone d'activités de Béon auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne, constituée de la totalité des parcelles classées en zone 1AUy au projet de PLU arrêté par la commune de Béon, ainsi qu'une enquête parcellaire portant sur l'ensemble des terrains concernés, à compter du jour où le Plan Local d'Urbanisme de Béon deviendra exécutoire.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011
date de publication : 27/09/2011

